

Les prêts aux pays d'outre-mer ont été particulièrement élevés en 1946 et 1947. En vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation (1944), le gouvernement accorde des prêts aux pays étrangers pour l'achat de denrées canadiennes dont ils ont besoin, et en vertu de la loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946), un crédit de \$1,250 millions a été accordé au Royaume-Uni pour l'achat de denrées canadiennes durant la période de reconstruction. Les prélèvements nets sur ces crédits se sont chiffrés par 105 millions en 1945, 750 millions en 1946, 563 millions en 1947 et 126 millions en 1948. Les crédits utilisés en 1949 se sont chiffrés par 107 millions et en 1950, par 27 millions seulement. Pendant que le Canada faisait de fortes exportations à crédit, il lui fallait généralement payer ses importations courantes. Cet élément a contribué à réduire fortement les réserves canadiennes de change et cette réduction ensuite a nécessité l'imposition temporaire de régies destinées à prévenir l'épuisement de ses réserves de change en novembre 1947 et de nouveaux engagements sous forme de prêts aux pays d'outre-mer.

Le remboursement des prêts d'après-guerre du Canada a commencé en 1947 avec la rentrée de \$2,100,000 de la Belgique, et la plupart des pays auxquels des prêts ont été consentis les remboursent maintenant régulièrement. Le remboursement de ces prêts signifie que le Canada consent à accepter les denrées importées qui permettent seules d'effectuer un paiement véritable. Le tableau 2 donne les prêts d'après-guerre autorisés par le gouvernement canadien, les montants prélevés et les remboursements de capital reçus à la fin de 1951 (tous les crédits non prélevés sont maintenant périmés).

2.—Prêts et avances consentis à d'autres pays par le gouvernement du Canada depuis la guerre et remboursements, 1947-1951

(En millions de dollars)

Pays	Prêts consentis ¹	Prêts et avances prélevés ²	Remboursement du capital			
			1947 et 1948 ³	1949	1950	1951
Crédits à l'exportation—						
Belgique.....	100.0	68.0	4.2	2.3	2.3	2.3
Chine.....	60.0	51.0	—	2.0	0.8	
France.....	242.5	242.2	8.4	8.5	8.4	8.5
Indonésie.....	15.0	15.0			—	3.1
Norvège.....	30.0	23.3			2.6	
Pays-Bas.....	125.0	118.8	5.8		2.7	2.6
Union des républiques socialistes soviétiques.....	3.0	11.6	—		2.9	—
Tchécoslovaquie.....	19.0	16.4	—	—	3.4	3.3
Total, crédits à l'exportation.....	594.5	546.3	18.4	12.8	23.1	9.8
Prêt au Royaume-Uni.....	1,250.0	1,185.0	—	—	—	14.0
Total global.....	1,844.5	1,731.3	18.4	12.8	23.1	33.8

¹ Prêt autorisé en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation (1944) et de la loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946) ² Comprend les avances recouvrables de \$8,700,000 à l'Union des républiques socialistes soviétiques consenties en vertu de la loi sur les crédits destinés aux dépenses de guerre et à la démobilisation, mais ne comprend pas des intérêts accrus au montant de \$19,800,000 ni les crédits de secours militaires soldés par voie de consolidation. ³ Les remboursements ont été effectués en 1948, sauf \$2,100,000 reçus de la Belgique en 1947.